

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA DE L'AUTOMNE 2015

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL EN RÉPONSE AUX CONSTATATIONS ET AUX RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATION CONTENUES DANS

CHAPITRE 3: La mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador – Affaires autochtones et du Nord Canada

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA

LE 30 JUIN 2016

Recommandation	Réponse d'AANC	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none"> 3.77 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, en collaboration avec le gouvernement nunatsiavut, la province de Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres entités fédérales (comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement), devrait trouver une solution au problème que pose l'absence d'un programme fédéral d'aide au logement pour les Inuit au sud du 60^e parallèle. (3.69–3.76) 	<p>Recommandation acceptée. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et d'autres ministères et organismes fédéraux, en partenariat avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement du Nunatsiavut, vont examiner des solutions possibles pour aborder la question du logement pour les Inuit du Labrador au sud du 60^e parallèle. Un forum approprié pour cette discussion serait le Comité de la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Selon le budget de 2016, 15 M\$ seront versés au gouvernement du Nunatsiavut sur deux ans (2016-2017, 2018-2019) à des fins de logement. Des consultations au sujet d'une stratégie nationale sur le logement seront menées auprès de groupes autochtones dans le contexte du Comité de mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador. Le 16 mars 2016, le Comité de mise en œuvre a convenu de créer un groupe de travail tripartite pour discuter des solutions potentielles à la situation du logement au Nunatsiavut.
<ul style="list-style-type: none"> 3.90 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, devrait établir une échéance ferme pour la validation des obligations et l'achèvement des améliorations du Système de surveillance des obligations découlant des traités. (3.78–3.89) 	<p>Recommandation acceptée. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada s'attend à ce que le processus de validation en cours ainsi que la mise à jour du système soient en place d'ici mars 2017.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Affaires autochtones et du Nord Canada collabore étroitement avec d'autres ministères et organismes fédéraux afin de mener à bien le processus de validation d'ici mars 2017. De plus, le Ministère met à niveau le Système de surveillance des obligations découlant des traités (TOMS version 2) afin d'aider les fonctionnaires fédéraux à gérer leurs obligations et à les satisfaire. La version 2 créera un système qualitatif complet de gestion du cycle de vie axé sur la communication et la mise en œuvre dans les ministères et organismes fédéraux.

Recommandation	Réponse d'AANC	Plan d'action
		<ul style="list-style-type: none"> • La version 2 du Système offrira un outil moderne, central et accessible pour la gestion du cycle de vie des obligations découlant des traités, en vue d'améliorer la connaissance, la responsabilisation et la coordination interministérielle quant au respect des obligations relatives aux traités modernes. Étant donné que la version 2 du Système a été étendue pour inclure d'avantage de capacités, sa mise en œuvre complète devrait être achevée d'ici mars 2018.